

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 15 janvier 2018 portant affectation d'un chef de mission de contrôle général économique et financier à la mission de contrôle des activités financières

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,
Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 615-1, D. 615-2 et D. 615-8;
Vu le décret n° 2005-438 du 9 mai 2005 portant statut d'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier, notamment son article 1^{er};
Vu le décret 2015-1148 du 15 septembre 2015 relatif à l'exercice du contrôle économique et financier de l'Etat sur La Poste et certaines sociétés du groupe La Poste;
Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;
Vu l'arrêté du 28 juin 2017 portant nomination, notamment de M. Yves ULMANN dans l'emploi de chef de mission de contrôle général économique et financier;
Vu l'avis des membres du comité stratégique du contrôle général économique et financier;
Sur la proposition de la chef du contrôle général économique et financier et de la directrice générale du Trésor, conformément à un relevé de décision en date du 8 décembre 2017,

Arrêtent:

Article 1^{er}

M. Yves ULMANN, chef de mission de contrôle général économique et financier, est affecté à la mission de contrôle des activités financières à compter du 8 janvier 2018, en vue de sa désignation en qualité de commissaire du Gouvernement auprès de la Banque postale.

Article 2

A compter du 8 janvier 2018, M. Yves ULMANN est également mis à disposition de la mission « La Poste » du contrôle général économique et financier, en vue que lui soit confié le contrôle économique et financier de l'Etat sur la Banque postale et sur celles de ses filiales qui y sont assujetties.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 15 janvier 2018.

Pour les ministres et par délégation :
*La cheffe du contrôle général
économique et financier,*
H. CROCQUEVIELLE